TORCY
PARIS
VALLÉE DE LA MARNE

REGLEMENT
DE LA CONSULTATION (R.C.)

MARCHE N° PA26037

ENTRETIEN GENERAL ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Marché de Travaux

Date et heure limites de réception des plis :
Le 15 décembre 2026 à 12h00

PROCEDURE ADAPTEE

ACCORD-CADRE EXECUTE A BONS DE COMMANDE

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - PRESENTATION DE L'ACHETEUR 4

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION 4

2.1 OBJET DU MARCHE 4
2.2 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION 4
2.3 ETENDUE DE LA CONSULTATION 4
2.4 REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT 5
2.5 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE 5

ARTICLE 3 - SOUS-TRAITANCE ET COTRAITANCE 5

3.1 SOUS-TRAITANCE 5
3.2 COTRAITANCE 5

ARTICLE 4 - DUREE ET DELAIS 6

4.1 DUREE DU MARCHE 6
4.2 DELAIS D'EXECUTION 6
4.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 6

ARTICLE 5 - VARIANTES 6

ARTICLE 6 - MODALITES GENERALES D'EXECUTION 6

6.1 LANGUE DE REDACTION DES PROPOSITIONS 6
6.2 UNITE MONETAIRE 6
6.3 PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 7

ARTICLE 7 - DOSSIER DE CONSULTATION 7

7.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 7
7.2 CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION 7
7.3 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 7

ARTICLE 8 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 8

8.1 CANDIDATURE 8
8.2 DOCUMENT UNIQUE DE MARCHE EUROPEEN (D.U.M.E.) 10
8.3 OFFRE 10

ARTICLE 9 - MODALITES DE TRANSMISSION DES DOSSIERS 10

9.1 TRANSMISSION DE LA REPONSE 10
9.2 MODALITES DE RECEPTION DES PLIS 11

ARTICLE 10 - MODALITES D'ADMISSION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES 12

10.1 ADMISSION DES CANDIDATURES 12
10.2 CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES 12

ARTICLE 11 - OFFRE ANORMALEMENT BASSE 18

ARTICLE 12 - NEGOCIATIONS 18

ARTICLE 13 - QUESTIONS / RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 18

ARTICLE 14 - ATTRIBUTION 18

14.1 DOCUMENTS A PRODUIRE ET SIGNER A L'ATTRIBUTION 18
14.2 INFORMATIONS DES SOUMISSIONNAIRES / MISE AU POINT / SIGNATURE ACHETEUR / NOTIFICATION 19

ARTICLE 15 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS 19
ANNEXE 1 - INTERDICTIONS DE SOUMISSIONNER 21
ANNEXE 2 – DITES LE NOUS UNE FOIS 22

Article 1 - Présentation de l'acheteur

La consultation est lancée par la Commune de Torcy, représentée par son Maire en exercice, et désignée ci-après sous le terme de l'acheteur.

Commune de Torcy
Place de l'Appel du 18 Juin 1940
77200 Torcy
Tel : 01 60 37 37 37 - Site internet : www.ville-torcy.fr

Article 2 - Objet de la consultation

2.1 Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

ENTRETIEN GENERAL ET TRAVAUX
DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Lieux d'exécution : Torcy (77200)

2.2 Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en cinq lots traités par marchés séparés et définis comme suit :

N°	Intitulés des lots
1	REVETEMENTS DE SOL – PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX
2	CLOISONNEMENT
3	PLOMBERIE
4	ELECTRICITE
5	MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE-SERRURERIE

Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots.
Le candidat remplit un acte d'engagement distinct par lot.

Le présent marché n'est pas décomposé en tranches.

2.3 Etendue de la consultation

Le présent marché est passé en procédure adaptée.

Le présent marché est régi par les règles des accords-cadres exécutés à bons de commande, avec les **montants maximum annuels** suivants :

Lots	Montant HT
LOT 1 - REVETEMENTS DE SOL – PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX	400 000 €
LOT 2 - CLOISONNEMENT	200 000 €
LOT 3 - PLOMBERIE	200 000 €
LOT 4 - ELECTRICITE	200 000 €
LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE-SERRURERIE	300 000 €

2.4 Règlement du marché et modalités de financement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique et financées selon les modalités suivantes : fonds propres de la Commune.

2.5 Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

LOT 1	**REVETEMENTS DE SOL - PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX**
45430000-0 : Revêtement de sols et de murs 45442100-8 : Travaux de peinture	
LOT 2	**CLOISONNEMENT**
45421152-4 : Installation de cloisons	
LOT 3	**PLOMBERIE**
45330000-9 : Travaux de plomberie	
LOT 4	**ELECTRICITE**
45310000-3 : Travaux d'équipement électrique	
LOT 5	**MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE-SERRURERIE**
45421150-0 : Travaux d'installation de menuiseries non métalliques	

Article 3 - Sous-traitance et Cotraitance

3.1 Sous-traitance

Les candidats ont la possibilité de sous-traiter une partie des prestations objet de la présente consultation, dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Dans ce cas, les candidats présentent leur dossier d'offre dans les conditions définies à l'article 8.3 du présent règlement de la consultation.
Le candidat doit indiquer dans son offre la part de marché qu'il a l'intention de sous-traiter.

3.2 Cotraitance

Sous réserve des règles relatives à la concurrence, les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint,

Dans le cadre de la consultation, l'acheteur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

La forme du groupement n'est pas imposée pour cette consultation.

Article 4 - Durée et délais

4.1 Durée du marché

Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée d'un an.
Le marché pourra être reconduit tacitement trois fois par période successive d'un an sans que sa durée totale excède quatre années.

La durée de validité du marché est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis.

4.2 Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont ceux proposés par les candidats dans leur offre et mentionnés à l'article 4.2 Délais d'exécution de l' l'acte d'engagement.
Leur non-respect entraine l'application des pénalités prévues au CCAP.

4.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 5 - Variantes

Aucune variante n'est prévue ni autorisée.

Article 6 - Modalités générales d'exécution

6.1 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française, ainsi que tous les documents du marché.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.2 Unité monétaire

Les candidats sont informés que l'acheteur souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : **l'euro (€)**.

6.3 Prise en compte du développement durable

Au titre des critères de sélection des offres, le candidat peut aller plus loin et valoriser la démarche environnementale et la limitation de l'impact de son offre sur le climat. Le détail de l'analyse est mentionné à l'article 10.2 du présent document.

Article 7 - Dossier de consultation

7.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation et ses annexes, à savoir :
 - Annexe 1 : Interdictions de soumissionner
 - Annexe 2 : le formulaire « Dites-le nous une fois » ;
- l'acte d'engagement propre à chaque lot, et son annexe, à savoir :
 - le bordereau des prix unitaires, et sa partie détail quantitatif estimatif ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) propre à chaque lot ;
- le cadre de réponse propre au lot concerné ;
- l'attestation d'ouverture estivale.

7.2 Consultation et obtention du dossier de consultation

Les documents sont consultables en ligne à l'adresse suivante :
http://www.marches-publics.info/accueil.htm

Conformément à l'article R 2132-2 à R 2132-5 du Code la Commande Publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :
http://www.ville-torcy.fr
et dans les conditions techniques suivantes :
http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

L'acheteur s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne.

7.3 Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Envoyées par le biais du portail d'acheteur, elles devront être reçues par les candidats au plus tard 12 jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

Seuls les candidats dûment identifiés lors du téléchargement du dossier seront alertés des modifications.
Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.
Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant les date et heure limites de dépôt des offres.
Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement fixée ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur. Les candidats identifiés sont informés du report de la date limite de remise des plis.

Article 8 - Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire **un dossier complet**, comprenant, d'une part, les documents relatifs à sa candidature, d'autre part, les documents relatifs à son offre.

Principe du « Dites-le nous une fois ».
En application de l'article R.2143.14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements de candidature demandés dans le règlement de consultation, s'ils ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation, et s'ils sont en cours de validité.[1]
Les candidats souhaitant utiliser cette faculté sont invités à fournir le document figurant en annexe 2 du présent RC, dûment complété.

8.I Candidature

Les pièces exigées au titre de la candidature sont les suivantes :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ;

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Cette déclaration **impérativement** revêtira la forme suivante :

20xx : xxx salariés dont xxx cadres
20xx : xxx salariés dont xxx cadres
20xx : xxx salariés dont xxx cadres ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public) ;

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

- La liste, par tout moyen, des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Les certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques :

[1] Si la validité n'est pas effective ou s'il manque des documents, l'Acheteur reviendra vers vous

LOT 1	**REVETEMENTS DE SOL - PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX**
QUALIBAT 6223 - 6112	
LOT 2	**CLOISONNEMENT**
QUALIBAT 4221-4312	
LOT 3	**PLOMBERIE**
QUALIBAT 5113-5213- QUALIF P GAZ	
LOT 4	**ELECTRICITE**
QUALFELEC MGTI – CLASSIFICATION 2	

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Si le candidat ne fournit pas le(s) formulaire(s) DC1 et/ou DC2, il doit communiquer toutes les informations exigées par lesdits formulaires.

En cas de groupement :

- Une lettre de candidature, unique pour l'ensemble de celui-ci, indiquant les nom, adresse et numéros de téléphone du siège du mandataire ainsi que les nom, adresse et numéros de téléphone du siège de chacun des autres membres du groupement, et précisant également la forme du groupement, ainsi que les nom(s), prénom(s) et qualité(s) du ou des signataires.
- Dans l'hypothèse où le mandataire est habilité par les autres membres du groupement à signer la lettre de candidature, celle-ci sera signée par le seul mandataire. Une habilitation du mandataire à le représenter, datée, par une personne compétente à l'effet d'engager le candidat, est alors produite par chacun des autres membres du groupement.
- Si le mandataire n'est pas habilité à signer la lettre de candidature, celle-ci sera signée par l'ensemble des membres du groupement, y compris le mandataire
- Un formulaire DC2 distinct est produit par le mandataire et par chacun des autres membres du groupement.

En cas de sous-traitance :

- Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement des créances ;
- Un extrait K-bis de moins de trois mois ;
- La déclaration du sous-traitant (formulaire DC2) disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat), ou équivalent ;
- Les attestations d'assurance civile et décennale en cours de validité ;
- Les attestations fiscale et sociale délivrée par l'Urssaf (https://www.urssaf.fr/portail/home/services-en-ligne) datant de moins de 6 mois ;
- Une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du Travail ;
- Les références de la société, ses moyens humains et matériels ;
- La liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du Travail (si la sous-traitance concerne des prestations d'un montant supérieur à 5 000 €) ;
- Un RIB ;

- le formulaire DC4 du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Pour les candidats établis dans un autre Etat, il s'agit d'une copie des attestations et certificats délivrés par les autorités compétentes de l'Etat considéré, accompagnée de leur traduction en langue française, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

8.2 Document unique de marché européen (D.U.M.E.)

En lieu et place de l'ensemble des documents mentionnés à l'article précédent, le candidat peut fournir le document unique de marché européen (D.U.M.E.), téléchargeable sur le site : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil

La signature du DUME n'est pas obligatoire.
Si le groupement présente sa candidature au moyen d'un DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct.

8.3 Offre

Pour chaque lot soumissionné, les pièces exigées au titre de l'offre sont les suivantes :

1/ l'acte d'engagement joint au dossier de la présente consultation, dûment **complété, notamment en son article 4.2 – Délais d'exécution, daté et signé, avec son annexe, à savoir :**

- le bordereau des prix unitaires du candidat, et sa partie détail quantitatif estimatif, joints au dossier de la présente consultation, **dûment complétés, datés et signés et transmis aux formats Excel (modifiable) et PDF ;**

2/ le cadre de réponse, joint au dossier de la présente consultation, **dûment complété**, et en complément si nécessaire, le mémoire technique du candidat ;

3/ l'attestation d'ouverture estivale ;

4/ les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant.

Divers :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal original correspondant au compte dont les coordonnées y sont indiquées ;

Article 9 - Modalités de transmission des dossiers

9.1 Transmission de la réponse

La signature des documents est possible dès le dépôt de la réponse mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue sera alors tenu de la signer.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la Commande Publique, les candidats devront obligatoirement transmettre leurs propositions de manière électronique.
Un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

Avertissement : Il appartient au candidat de s'assurer de la faisabilité de la transmission électronique des documents (compatibilité des logiciels) et ainsi anticiper d'éventuelles difficultés techniques. En cas de problème, les candidats peuvent joindre la hotline de la plateforme en composant le numéro du support « fournisseurs » au **08 92 14 00 04** ou par mail à l'adresse support-entreprises@aws-france.com.

Les candidats ont la faculté, **à titre de copie de sauvegarde**, de transmettre un exemplaire de leur pli complet sur support papier ou sur support physique électronique (CD-Rom, clé USB,...). Cette copie est transmise sous pli scellé et y figurent obligatoirement les mentions : *« copie de sauvegarde » - l'identification de la procédure concernée et coordonnées de l'entreprise*. Elle doit être reçue par l'acheteur au plus tard à la date limite de réception des offres. Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte qu'en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.
Les plis non ouverts contenant la copie de sauvegarde seront détruits à l'issue de la procédure par l'acheteur.

Adresse d'envoi de la copie de sauvegarde :

Mairie de Torcy
Place de l'Appel du 18 Juin 1940
77200 Torcy
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
sauf mardi 08h30 à 12h00 et jeudi 13h30 à 17h00

La transmission de la copie de sauvegarde par voie électronique n'est pas autorisée.

Formats de fichiers acceptés :

Les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

WORD, EXCEL, PDF, ACROBAT, AUTOCAD, ZIP.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.
Signature du marché

Les candidats ayant remis leur offre par voie électronique acceptent, dans le cas où ils sont retenus, que le marché puisse faire l'objet d'une signature manuscrite.

Maximum recommandé pour la taille d'un pli (tous lots confondus) : 30 Mo (les plis peuvent être compressés avant transmission)

9.2 Modalités de réception des plis

En cas d'envois successifs, seul sera retenu celui déposé avant la date limite de remise des plis, figurant en première page du présent document.
Les plis qui seraient déposés ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée (cas des copies de sauvegarde), ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs sans être examinés.

Article 10 - Modalités d’admission des candidatures et de jugement des offres

La candidature et l'offre du candidat sont analysées séparément. L'offre pourra être analysée avant la candidature.

10.1 Admission des candidatures

Avant de procéder à l'examen des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats, si l’acheteur constate que des pièces sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux candidats de compléter ou préciser leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.
Les candidatures qui ne disposent manifestement pas des capacités suffisantes pour l'exécution du marché sont éliminées.

10.2 Critères d’analyse des offres

Le marché à conclure dans le cadre de la présente consultation sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l’offre économiquement la plus avantageuse, jugée telle sur la base des critères pondérés d’attribution ci-après énumérés :

LOT 01 - REVETEMENTS DE SOL – PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX

1/ Valeur technique : 35%, estimée au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
METHODOLOGIE ORGANISATIONNELLE (ex : mise en œuvre de 30 m² de carrelage sur sol propre, 50 m² de sol PVC avec ragréage, 40 m² de faïence murale)		
1	Organisation et préparation à réception d'un bon de commande (délais d'approvisionnement, plan d'exécution, élaboration du planning, etc.)	10
2	Sécurité du chantier et des intervenants (Décrire la mise en œuvre)	10
3	Moyens humains et matériels dédiés au marché	10
4	Organisation du chantier (Curage, stockage, évacuation, etc.)	5

2/ Prix des prestations : 30%, estimé au regard du détail quantitatif estimatif et du taux moyen de remise selon le montant, selon la répartition suivante :

Montant total DQE	20
Taux de remise	10

S'agissant des prix unitaires, en cas de discordance constatée dans une offre, le bordereau des prix unitaires prévaut sur les autres pièces.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le détail quantitatif estimatif figurant dans l'offre du soumissionnaire, ces erreurs seront rectifiées. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération. Dans tous les cas, si le soumissionnaire sur le point d'être retenu était concerné, il serait invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre serait éliminée comme non cohérente.

3/ Délais d'exécution : 25%, estimés au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
1	Délais d'exécution des travaux	10
2	Délai de disponibilité pour un chiffrage (entre la prise de rendez-vous et la visite sur site)	5
3	Délai de transmission du devis (à partir de la visite sur site)	10

***4/* Engagements de l'opérateur économique en matière environnementale : 10%,** estimés au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
1	Plan de gestion des déchets (traitement, réemploi, recyclage, reprise en fin de vie, etc.)	4
2	Transport et logistique (réduction des déchets, modes de transport à faibles émissions, etc.)	4
3	Certifications environnementales ou labels (ou certificats de qualité ou de capacité) pertinents (ISO 14001, Ecolabel européen, etc.)	2

LOT 02 - CLOISONS-FAUX PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES

1/ Valeur technique : 35%, estimée au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
METHODOLOGIE ORGANISATIONNELLE (ex : mise en œuvre de 100 m² de faux plafond, 30 ml de cloison Placostil)		
1	Organisation et préparation à réception d'un bon de commande (délais d'approvisionnement, plan d'exécution, élaboration du planning, etc.)	10
2	Sécurité du chantier et des intervenants (Décrire la mise en œuvre)	10
3	Moyens humains et matériels dédiés au marché	10
4	Organisation du chantier (Curage, stockage, évacuation, etc.)	5

2/ Prix des prestations : 30%, estimé au regard du détail quantitatif estimatif et du taux moyen de remise selon le montant, selon la répartition suivante :

Montant total DQE	20
Taux de remise	10

S'agissant des prix unitaires, en cas de discordance constatée dans une offre, le bordereau des prix unitaires prévaut sur les autres pièces.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le détail quantitatif estimatif figurant dans l'offre du soumissionnaire, ces erreurs seront rectifiées. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération. Dans tous les cas, si le soumissionnaire sur le point d'être retenu était concerné, il serait invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre serait éliminée comme non cohérente.

3/ Délais d'exécution : 25%, estimés au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
1	Délais d'exécution des travaux	10
2	Délai de disponibilité pour un chiffrage (entre la prise de rendez-vous et la visite sur site)	5
3	Délai de transmission du devis (à partir de la visite sur site)	10

4/ Engagements de l'opérateur économique en matière environnementale : 10%, estimés au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
1	Plan de gestion des déchets (traitement, réemploi, recyclage, reprise en fin de vie, etc.)	4
2	Transport et logistique (réduction des déchets, modes de transport à faibles émissions, etc.)	4
3	Certifications environnementales ou labels (ou certificats de qualité ou de capacité) pertinents (ISO 14001, Ecolabel européen, etc.)	2

LOT 03 - PLOMBERIE

1/ Valeur technique : 35%, estimée au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
METHODOLOGIE ORGANISATIONNELLE		
Dépannages (ex : fuite sur réseau galva avec remplacement cf. article 4 du CCTP)		
1	Organisation et modalités d'intervention pour les dépannages Réception et suivi des demandes, organisation et moyens mis en œuvre pour garantir les délais d'intervention et la réparation.	10
Travaux (ex : mise en œuvre de 30 ml de réseau cuivre – 60 ml de réseau galva en vide sanitaire)		
2	Organisation et préparation à réception d'un bon de commande pour les travaux neufs (Délais d'approvisionnement, plan d'exécution, élaboration du planning, etc.)	10
3	Sécurité du chantier et des intervenants (Décrire la mise en œuvre)	5
4	Moyens humains et matériels dédiés au marché	5
5	Organisation du chantier (Curage, stockage, évacuation, etc.)	5

2/ Prix des prestations : 30%, estimé au regard du détail quantitatif estimatif et du taux moyen de remise selon le montant, selon la répartition suivante :

Montant total DQE	20
Taux de remise	10

S'agissant des prix unitaires, en cas de discordance constatée dans une offre, le bordereau des prix unitaires prévaut sur les autres pièces.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le détail quantitatif estimatif figurant dans l'offre du soumissionnaire, ces erreurs seront rectifiées. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération. Dans tous les cas, si le soumissionnaire sur le point d'être retenu était concerné, il serait invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre serait éliminée comme non cohérente.

3/ Délais d'exécution : 25%, estimés au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
1	Délais d'exécution des travaux	10
2	Délai de disponibilité pour un chiffrage (entre la prise de rendez-vous et la visite sur site)	5
3	Délai de transmission du devis (à partir de la visite sur site)	10

4/ Engagements de l'opérateur économique en matière environnementale : 10%, estimés au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
1	Plan de gestion des déchets (traitement, réemploi, recyclage, reprise en fin de vie, etc.)	4
2	Transport et logistique (réduction des déchets, modes de transport à faibles émissions, etc.)	4
3	Certifications environnementales ou labels (ou certificats de qualité ou de capacité) pertinents (ISO 14001, Ecolabel européen, etc.)	2

LOT 04 - ELECTRICITE

1/ Valeur technique : 35%, estimée au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
METHODOLOGIE ORGANISATIONNELLE		
Dépannages		
1	Organisation et modalités d'intervention pour les dépannages Réception et suivi des demandes, organisation et moyens mis en œuvre pour garantir les délais d'intervention et la réparation.	10
Travaux (ex : mise en œuvre d'un tableau électrique 52 modules ; remise aux normes F4 sous goulotte)		
2	Organisation et préparation à réception d'un bon de commande pour les travaux neufs (Délais d'approvisionnement, plan d'exécution, élaboration du planning, etc.)	10
3	Sécurité du chantier et des intervenants (Décrire la mise en œuvre)	5
4	Moyens humains et matériels dédiés au marché	5
5	Organisation du chantier (Curage, stockage, évacuation, etc.)	5

2/ Prix des prestations : 30%, estimé au regard du détail quantitatif estimatif et du taux moyen de remise selon le montant, selon la répartition suivante :

Montant total DQE	20
Taux de remise	10

S'agissant des prix unitaires, en cas de discordance constatée dans une offre, le bordereau des prix unitaires prévaut sur les autres pièces.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le détail quantitatif estimatif figurant dans l'offre du soumissionnaire, ces erreurs seront rectifiées. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération. Dans tous les cas, si le soumissionnaire sur le point d'être retenu était concerné, il serait invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre serait éliminée comme non cohérente.

3/ Délais d'exécution : 25%, estimés au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
1	Délais d'exécution des travaux	10
2	Délai de disponibilité pour un chiffrage (entre la prise de rendez-vous et la visite sur site)	5
3	Délai de transmission du devis (à partir de la visite sur site)	10

4/ Engagements de l'opérateur économique en matière environnementale : 10%, estimés au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
1	Plan de gestion des déchets (traitement, réemploi, recyclage, reprise en fin de vie, etc.)	4
2	Transport et logistique (réduction des déchets, modes de transport à faibles émissions, etc.)	4
3	Certifications environnementales ou labels (ou certificats de qualité ou de capacité) pertinents (ISO 14001, Ecolabel européen, etc.)	2

LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES-METALLERIE-SERRURERIE

1/ Valeur technique : 35%, estimée au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
METHODOLOGIE ORGANISATIONNELLE (ex : mise en œuvre d'une façade L 4000 x H 3700 châssis fixe avec un ouvrant un vantail au norme PMR, y compris habillage et finition)		
1	Organisation et préparation à réception d'un bon de commande pour les travaux neufs (Délais d'approvisionnement, plan d'exécution, élaboration du planning, etc.)	10
3	Sécurité du chantier et des intervenants (Décrire la mise en œuvre)	10
4	Moyens humains et matériels dédiés au marché	10
5	Organisation du chantier (Curage, stockage, évacuation, etc.)	5

2/ Prix des prestations : 30%, estimé au regard du détail quantitatif estimatif et du taux moyen de remise selon le montant, selon la répartition suivante :

Montant total DQE	20
Taux de remise	10

S'agissant des prix unitaires, en cas de discordance constatée dans une offre, le bordereau des prix unitaires prévaut sur les autres pièces.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le détail quantitatif estimatif figurant dans l'offre du soumissionnaire, ces erreurs seront rectifiées. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération. Dans tous les cas, si le soumissionnaire sur le point d'être retenu était concerné, il serait invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre serait éliminée comme non cohérente.

3/ Délais d'exécution : 25%, estimés au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
1	Délais d'exécution des travaux	10
2	Délai de disponibilité pour un chiffrage (entre la prise de rendez-vous et la visite sur site)	5
3	Délai de transmission du devis (à partir de la visite sur site)	10

4/ Engagements de l'opérateur économique en matière environnementale : 10%, estimés au regard du cadre de réponse complété le cas échéant d'un mémoire technique, remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Ce critère est subdivisé de la manière suivante :

N°	Sous-critères	Pourcentage attribué
1	Plan de gestion des déchets (traitement, réemploi, recyclage, reprise en fin de vie, etc.)	4
2	Transport et logistique (réduction des déchets, modes de transport à faibles émissions, etc.)	4
3	Certifications environnementales ou labels (ou certificats de qualité ou de capacité) pertinents (ISO 14001, Ecolabel européen, etc.)	2

Article 11 - Offre anormalement basse

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. L'absence de réponse aux demandes de précisions de l'Acheteur entrainera le rejet de l'offre. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Article 12 - Négociations

Après examen des offres reçues, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations sur la base des offres reçues, et sur tous les éléments de l'offre technique et commerciale.
La négociation pourra s'effectuer en phases successives, à l'issue desquelles certains soumissionnaires sont éliminés, par application des critères de sélection des offres
Au terme des négociations, l'ensemble des soumissionnaires ayant proposé une meilleure offre devra alors remettre à l'acheteur les pièces financières et techniques mises à jour.

La négociation sera engagée avec un, plusieurs, ou tous les soumissionnaires.

En cas de rencontre, la négociation fera l'objet d'un procès-verbal.

Cependant, l'acheteur se réserve la possibilité de ne pas négocier s'il estime que l'offre classée première est économiquement la plus avantageuse.

Article 13 - Questions / Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires devront faire parvenir au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de réception des offres, une demande écrite sur la plate-forme de dématérialisation : http://www.marches-publics.info/accueil.htm

Une réponse sera alors adressée au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, aux soumissionnaires ayant retiré un dossier de consultation par le même biais.
Les candidats ayant choisi de ne pas s'identifier lors du téléchargement du DCE ne recevront pas d'alerte les informant de ces éventuels renseignements complémentaires.

Pour toute autre information : **Service de la Commande Publique, au 01 60 37 70 80.**

Attention : l'acheteur ne garantit pas de réponse aux demandes adressées par d'autres moyens.

Article 14 - Attribution

14.1 Documents à produire et signer à l'attribution

Seul l'attributaire (personne en capacité d'engager l'opérateur économique) est tenu de signer les documents du marché.

Il sera demandé au soumissionnaire retenu de fournir par courrier ou dépôt l'acte d'engagement et son annexe financière revêtus d'une signature d'une personne habilitée.
La signature de ces documents entraîne la signature de l'ensemble des documents annexes administratifs et techniques.

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales datant de 2026
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise datant de moins de 6 mois
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Attestation d'assurance	Attestations d'assurances civiles et professionnelles en cours de validité
KBIS	L'extrait K-bis ou une preuve d'inscription au registre des métiers datant de moins de 3 mois
RIB	Relevé d'identité bancaire

Si le soumissionnaire retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés dans les délais précisés dans le formulaire « information au soumissionnaire retenu », ou si des écarts ont été constatés entre l'offre signée et l'offre remise initialement, négociée ou mise au point avec l'acheteur, le marché sera attribué au soumissionnaire suivant dans l'ordre de classement.

I4.2 Informations des soumissionnaires / Mise au point / Signature acheteur / Notification

La signature des pièces de marché par l'acheteur ne vaut pas début d'exécution des prestations. Elle a lieu préalablement à la notification.
L'information des soumissionnaires et la notification du marché à l'attributaire se fait par la messagerie de la plateforme dématérialisée.

Article 15 - Voies et délais de recours

Le présent marché est conclu et sera exécuté de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble, dans le plus grand esprit de concertation, tout différend qui pourrait survenir quant à son existence, son interprétation ou son exécution.

1) Renseignements administratifs et techniques

Correspondant : Mme GAUTIER – Responsable de la Commande Publique et des Achats
Téléphone : 01 60 37 70 80
Courriel : marches_publics@mairie-torcy.org
Adresse internet : www.ville-torcy.fr

2) Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Melun

43, rue du Général de Gaulle
BP 8630 77008 Melun Cedex
Tél : 01 60 56 66 30 - Fax : 01 60 56 66 10
mail : greffe.ta-melun@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Melun, à l'adresse susvisée.

3) Informations relatives à l'attribution du marché

Conformément à l'arrêt Tropic CE 16/07/2007, les informations relatives à la conclusion du contrat et aux modalités de sa consultation seront communiquées sur le site de la Ville : www.ville-torcy.fr - rubrique " marchés publics ".

Annexe 1 - Interdictions de soumissionner

1) Une même personne ne peut représenter plus d'un soumissionnaire pour un même marché.

2) L'acheteur ne retient que les interdictions de soumissionner obligatoires.

Lorsqu'un soumissionnaire se trouve, en cours de procédure, en situation d'interdiction de soumissionner, il en informe l'acheteur sans délai. Il est alors automatiquement exclu de la procédure.

Interdictions en cas de groupement :

3) Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure.

Interdictions en cas de sous-traitance :

4) Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

5) Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, l'acheteur exige son remplacement dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le soumissionnaire ou, en cas de groupement, par le mandataire du groupement. A défaut, le candidat individuel ou le groupement est exclu de la procédure.

Preuve de l'absence d'interdiction de soumissionner :

En cas de nécessité, l'acheteur accepte un extrait de casier judiciaire, ou les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, comme preuve suffisante attestant que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner.
Le soumissionnaire établi à l'étranger produit un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.

Annexe 2 – Dites le nous une fois

Application du principe "Dites-le nous une fois"

En application de l'article R.2143.14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements de candidature demandés dans le règlement de consultation, s'ils ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation, et qu'ils sont en cours de validité. [i]

Si vous souhaitez utiliser cette facilité, **merci de remettre dans votre offre le présent document**, complété des indications suivantes :

- Raison sociale (Nom commercial et/ou dénomination sociale + numéro SIRET) : ……
……
……

- adresse mail : ……..

- numéro de téléphone : ……..

- Le numéro de l'affaire figurant au bas de la page des documents de la consultation concernée (Exemple : 2020_001) : ……..

- Libellé complet de la consultation concernée et, le cas échéant, le numéro et l'intitulé du lot :
……
……
……
……
……

[i] *Si la validité n'est pas effective ou s'il manque des documents, l'acheteur reviendra vers vous*